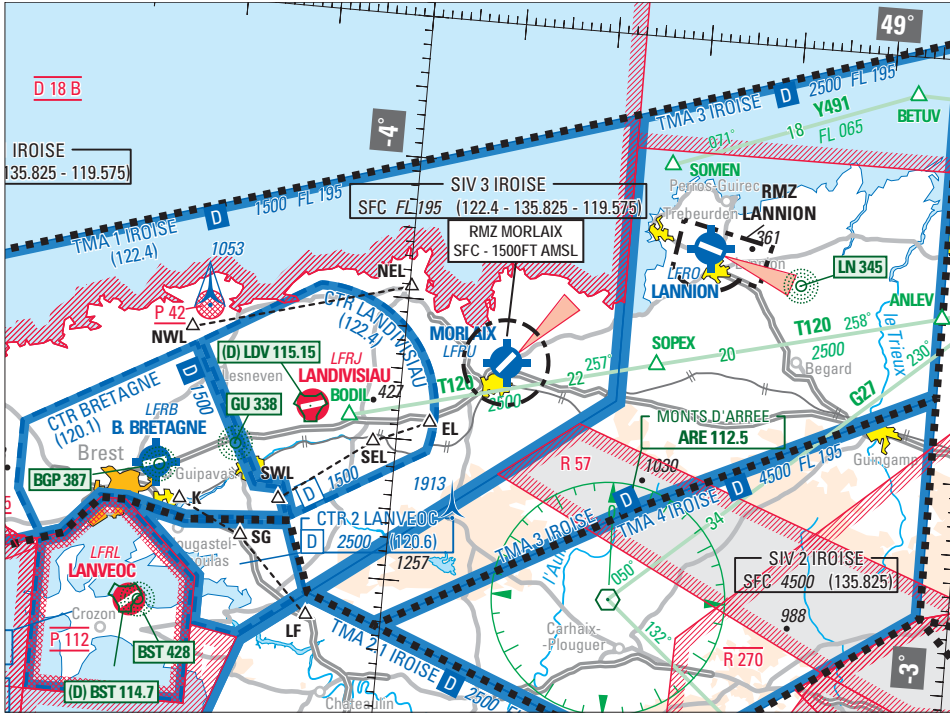


**Objet** : Création d'une RMZ (zone à utilisation obligatoire de radio) sur AD Morlaix Ploujean LFRU  
**En vigueur** : Du 3 janvier au 1<sup>er</sup> juin 2019

Lieu : FIR : Brest LFRR - AD : Morlaix Ploujean LFRU

Dans le cadre d'une expérimentation, création d'une RMZ pour protéger la circulation et les procédures d'aérodrome de Morlaix Ploujean pendant les horaires AFIS sur la période du 3 janvier au 1er juin 2019.



Extrait carte SIA au 1 : 1 000 000 « France Nord » édition 2-2018

ACTIVITÉ
Circulation et procédures d'aérodrome
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
Active pendant les horaires AFIS (cf VAC AD 2 LFRU)
L'attention des pilotes est attirée sur le fait que le service AFIS peut être rendu sans préavis en dehors des horaires publiés.
INFORMATION DES USAGERS
Activité connue de :
MORLAIX INFO : 118.500 MHz
LANDI APP / INFO : 122.400 MHz
IROISE APP : 119.575 MHz
IROISE INFO : 135.825 MHz
ORGANISME A CONTACTER
Morlaix INFO
CONDITIONS DE PENETRATION
CAG/CAM : contact radio obligatoire avec Morlaix INFO :
118.500 MHz

**LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**

Cercle de 3NM de rayon centré sur  
48°36'03"N-003°49'00"W (ARP LFRU)

SFC / 1500 FT AMSL

**STATUT ET SERVICES RENDUS**

Lorsque la RMZ est active, les services rendus sont ceux de la classe G (information de vol et alerte) et sont rendus par Morlaix INFO.